

Les matières pouvant être placées dans le bac brun



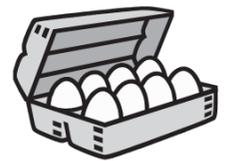
Fruits et légumes
Marc de café
Coquilles d'œuf
Sachets de thé et de tisane
Viandes cuites (incluant les os)
Volailles cuites

Poissons cuits (incluant les arêtes)
Desserts et sucrerie
Nourriture pour animaux
Coquilles de noix
Pains
Pâtes alimentaires
Produits céréaliers



Fleurs
Résidus de plantes et de jardin
Branches coupées
Gazon coupé

Essuie-tout
Vaisselle en carton
Boîte d'œufs
Boîtes souillées d'aliments
Ex.: Boîte de pizza, de poulet frit...



Papier journal (pour papillotes seulement)
Nappes en papier
Serviettes de tables en papier
Papiers de muffins

Charpie de sécheuse
Essuie-main en papier
Cheveux
Cendres froides



ARRÊT

VOUS NE POUVEZ PAS METTRE LES ITEMS SUIVANTS DANS LE BAC BRUN

ANIMAUX MORTS

Matières recyclables
Bois ou céramique
Pellicules et contenants de plastiques
Poussières d'aspirateur
Tissu et vêtements

SACS DE PLASTIQUES

(peut importe le type)



RÉSIDUS DE DÉBITAGE

Liquides
Résidus domestiques dangereux
Litière pour animaux
Styromousse
Couches et produits sanitaires



Informations

Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre
Tél. : 819 623-7382 ou sans frais 1 844 623-7382
Internet : www.ridl.ca